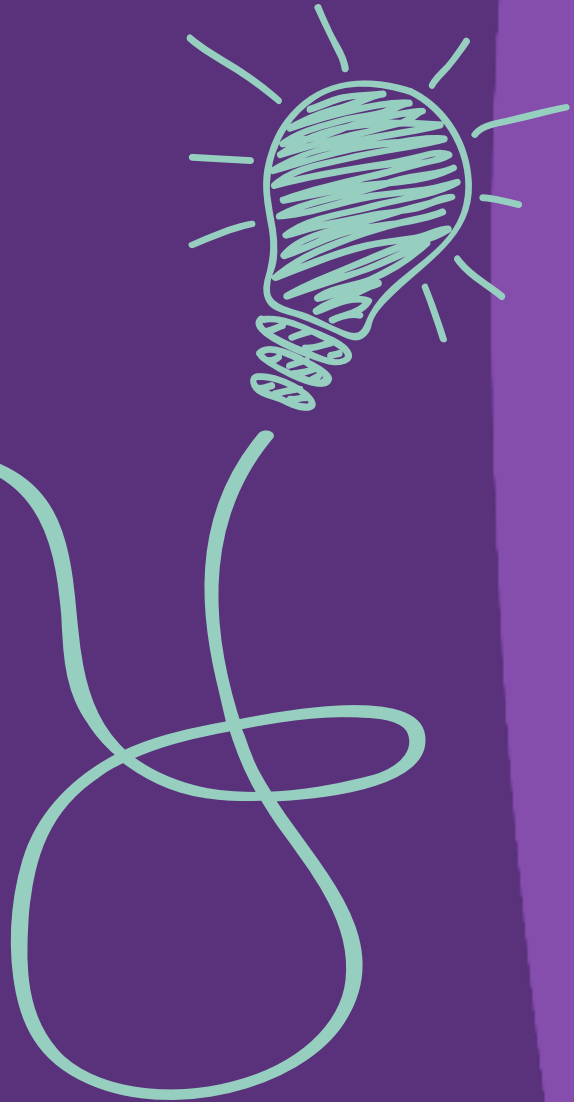


Se lancer sereinement comme indépendant

Vos droits sociaux

Liantis informe, aide et accompagne
les travailleurs indépendants



À quoi pouvez-vous vous attendre?

1. La sécurité sociale et votre protection en tant qu'indépendant
2. Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale ?
En quoi consiste-t-elle ?
3. Une protection sociale supplémentaire ?
Via des assurances complémentaires

Se lancer sereinement comme indépendant



1. La sécurité sociale et votre protection en tant qu'indépendant

Qu'est-ce que la sécurité sociale ?

- « Assurance » obligatoire
- Pour ceux qui exercent une activité professionnelle
- Via le paiement de cotisations sociales
- Protection contre les « risques sociaux »





Comment la sécurité sociale est-elle organisée pour les travailleurs indépendants ?

- Affiliation à une caisse d'assurances sociales
- Obligatoire pour tout indépendant
- Avant le début de l'activité
- Paiement trimestriel des cotisations sociales

Catégories de cotisations



- Activité à titre principal
- Conjoint aidant
- Activité à titre complémentaire
- Assimilation à une activité à titre complémentaire (article 37)
- Étudiant-indépendant
- Pensionné avec activité autorisée



**conséquences pour les cotisations sociales
et la protection sociale**



2.

Tout indépendant bénéficie-t-il
d'une protection sociale dans
le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?



Qui est assuré ?

- **Activité à titre principal**
- **Conjoint aidant maxi-statut**
- **Activité à titre complémentaire**
- **Assimilation à une activité complémentaire (article 37)**
- **Étudiant-indépendant**
- **Pensionné**

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

La catégorie détermine les cotisations et la protection sociales

Indépendant à titre principal et conjoint aidant

- cotisations sociales **plus élevées**
- **droit** à la protection sociale pour indépendants

Autres catégories

- cotisations sociales **moins élevées**
- **aucun droit** aux avantages sociaux pour indépendants
- avantages sociaux via **un autre statut**

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

En quoi consiste votre protection sociale en tant qu'indépendant ?

- **Soins de santé**
Remboursement - Indemnités - Assimilation
- **Famille malade**
Système des aidants proches
- **Décès d'un enfant ou d'un partenaire**
Congé de deuil
- **Parentalité**
Maternité - Congé : de naissance - d'adoption - d'accueil
- **Cessation**
Droit passerelle
- **Pension**



Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

Soins de santé

- ✓ Remboursement des frais de soins de santé
- ✓ Indemnités de maladie
- ✓ Assimilation pour cause de maladie

Soins de santé



Remboursement des frais de soins de santé

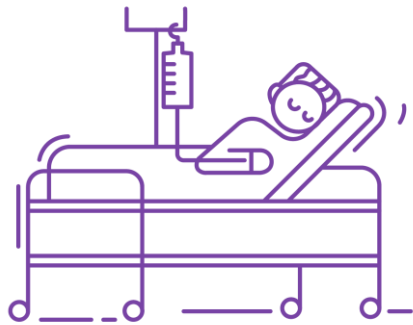


- Remboursement partiel des frais de soins de santé par l'État
- Consultation chez un médecin, opération, séances de kiné, médicaments...
- Via la mutuelle

Soins de santé



Indemnités de maladie



- **Indemnités dès le premier jour**, pour autant que le travailleur soit malade pendant au moins huit jours
- Montant journalier fixe en fonction de la situation familiale
- Paiement via la mutuelle

Soins de santé



Assimilation pour cause de maladie



- Pour les personnes qui ne peuvent plus travailler pendant une période prolongée en raison d'une **incapacité de travail**
- Maintien de la **protection sociale** sans paiement de cotisations sociales

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

Libérer du temps pour s'occuper d'un membre de la famille malade ?

✓ **Systeme des aidants proches**

Libérer du temps pour s'occuper d'un membre de la famille malade ?

Interruption de carrière

- **Au maximum 12 mois**
- Interruption à temps plein ou à temps partiel



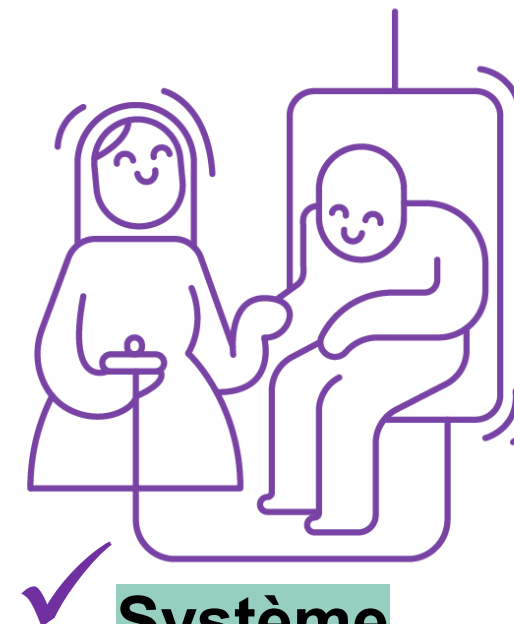
Quand ?

- Maladie grave, soins palliatifs, enfant handicapé
- Partenaire, membre de la famille jusqu'au deuxième degré, membre du ménage avec qui vous cohabitez



À quoi avez-vous droit ?

- **Une allocation** via la caisse d'assurances sociales
- Au maximum **4 trimestres de protection sociale** sans paiement de cotisations sociales (en cas d'interruption à temps plein)



**Systeme
des aidants
proches**

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

Mon enfant ou mon partenaire est décédé

- ✓ **Le congé de deuil pour les indépendants**

Mon enfant ou mon partenaire est décédé



10 jours pour le travailleur qui perd son partenaire ou son enfant



Une allocation via la caisse d'assurances sociales



Congé de deuil

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

Un bébé en route ?

- ✓ **Maternité**
- ✓ **Congé de naissance**
- ✓ **Congé d'adoption**
- ✓ **Congé parental d'accueil**

Un bébé en route ?



Maternité



- **Indemnité** dans le cadre du repos de maternité
12 semaines – via la mutuelle
- **Un trimestre de dispense** de cotisations sociales
2 trimestres en cas de naissance à partir de 2026



105 **titres-services** gratuits

Un bébé en route ?



Congé de naissance



- 20 jours complets ou 40 demi-jours de congé payé
- Pour le **père ou coparent**



Une allocation via la caisse d'assurances sociales

Un bébé en route ?



Congé d'adoption et congé parental d'accueil

Placement familial de longue durée d'au moins six mois ou adoption



- Au maximum 6 semaines de congé payé + 4 semaines supplémentaires (5 semaines à partir de 2027) à répartir entre les deux parents
- Tant pour la mère adoptive / mère d'accueil que pour le père adoptif / père d'accueil



Indemnité via la mutuelle

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

Contraint(e) de fermer votre entreprise



Droit passerelle

Contraint(e) de fermer votre entreprise



2 types de situations :

- interruption ou arrêt **forcé**
- **cessation en raison de difficultés économiques**



À quoi avez-vous droit ?

- **Une allocation** via la caisse d'assurances sociales
- Maintien d'une **couverture sociale** excepté les droits à la pension



Droit passerelle

Aide permettant de surmonter une période difficile
au maximum 12 mois

Tout indépendant bénéficie-t-il d'une protection sociale dans le cadre de son activité ?
En quoi consiste-t-elle ?

Votre pension en tant qu'indépendant ?

Votre pension en tant qu'indépendant ?



Constitution de pension

- Constitution d'une pension légale par le paiement de cotisations sociales
- Date et montant de votre pension ? → mypension.be





3.

Protection sociale
supplémentaire ?
Via des assurances
complémentaires

Comment un indépendant débutant peut-il bénéficier d'une protection supplémentaire ?

Santé

- Assurance hospitalisation
- Assurance revenu garanti

Pension

- Pension Libre Complémentaire (sociale) pour Indépendants - **PLCI (sociale)**
- Engagement Individuel de Pension - **EIP**
- Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants - **CPTI**
- Toppension - Épargne-pension